

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE

**Sur la commune de FONTCOUVERTE LA
TOUSSUIRE (Savoie), station de LA TOUSSUIRE,
D'UN APPARTEMENT AVEC CAVE**

*Adjudication fixée au **VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021 à 14 H**
devant Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpains*

MISE A PRIX EN UN LOT : 15.700 €

Dans un immeuble en copropriété dénommé "RESIDENCE LES BERGERS" cadastré lieudit "Les Plans" section AC n° 148 pour 83 a 26 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif et règlement de copropriété suivant acte du 9 décembre 1988 publié le 12 janvier 1989 volume 89 P n° 1157, modifié suivant acte du 7 septembre 1989 publié le 12 octobre 1989 volume 89 P n° 14959 et acte du 18 octobre 1989 publié le 8 décembre 1989 volume 89 P n° 17517, à savoir, dans le bâtiment A :

- le LOT 19 : une cave au 1^{er} niveau portant le n° 19 et les 25/100.000^e de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le LOT 42 : un appartement d'une superficie Loi Carrez de 22,28 m² situé au 4^{ème} niveau portant le n° ST19 et comprenant une entrée, un coin montagne, une salle de bains avec baignoire, un WC, un séjour avec coin cuisine ouvrant sur un balcon orienté est de 4,75 m², placards muraux, une chambre sur mezzanine et les 1.315/100.000^e de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ces biens ont été saisis à la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "LES BERGERS" à FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE (73300), représenté par son syndic, la société FONCIA ALPES DAUPHINE, société par actions simplifiée au capital de 500.000 €, dont le siège social est 15 rue Lesdiguières – CS 70343 (38013) GRENOBLE CEDEX 1, inscrite au RCS de GRENOBLE sous le n° 305 532 517, elle-même représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège, régulièrement habilité par décision d'assemblée générale en date du 13 mars 2020,

Ayant pour avocat constitué Maître Julien CAPDEVILLE, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, et pour avocat plaçant Maître Mohamed DJERBI, avocat au barreau de GRENOBLE, y demeurant 7 place Firmin Gautier – CS 80476 (38016) GRENOBLE CEDEX 1, membre de la SELARL CDMF – AVOCATS.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par la SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL, huissiers de justice à MOUTIERS (tél. 04.79.24.27.06), le **vendredi 17 septembre 2021 de 9 H 30 à 10 H 30**.